



AVIS PUBLIC

Calendrier des séances ordinaires du conseil 2023

Est par les présentes donné, par la soussignée, que le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal a été adopté le 7 novembre 2022, et ce, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Les séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2023, sauf exception, se tiendront les lundis et débiteront à 20 h :

- 9 janvier
- 6 février
- 6 mars
- 3 avril
- 1^{er} mai
- 5 juin
- 3 juillet
- 7 août
- 5 septembre
- 2 octobre
- 6 novembre
- 11 décembre

DONNÉ à, Saint-Mathieu-de-Beloil, ce 11^e jour de novembre 2022.

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière